



DEPARTEMENT DES LANDES

Nombre de Conseillers en exercice : 23

(- 1 démission : Laurine COUFFIGNAL) : 22

COMMUNE DE TARTAS

Nombre de présents : 15

ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de votants : 20

Date de convocation : 09/06/2017

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 15 juin 2017**

--- o0o ---

L'an deux mille dix-sept, le quinze juin, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUÈRES, LAMOTHE (a procuration pour Mme BRUGAT), Mme DEGOS, M. DUBOS, Mme COURROS, MM. MARSAN, LAFOURCADE (a procuration pour M. TAUZIA), Mme DARGELOSSE (a procuration pour Mme DAUGREILH), M. GAILLARDET, Mme CHAPUIS, MM. DUBUN, GOSSELIN (a procuration pour M. DUCASSE), Mme GARRIDO (a procuration pour Mme THIEBLIN), M. DUPLA, Mme ULMANN.

Etaient excusés : Mmes BRUGAT (a donné procuration à M. LAMOTHE), THIEBLIN (a donné procuration à Mme GARRIDO), M. TAUZIA (a donné procuration à M. LAFOURCADE), Mme DAUGREILH (a donné procuration à Mme DARGELOSSE), M. DUCASSE (a donné procuration à M. GOSSELIN).

Absents non excusés : Mme DUBOIS-MAURY, M. BRUEY.

Un scrutin a eu lieu, Mme DARGELOSSE Noémie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance C

Délibération n°3

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Ville de TARTAS – Tableau des Effectifs – Création de poste au sein du service EASA

M. le Maire expose au conseil municipal qu'il convient, dans le cadre du fonctionnement des services de la Ville de TARTAS, et plus particulièrement du service EASA, de créer un emploi temporaire d'adjoint technique à 26 h semaine, en raison d'un accroissement temporaire d'activité.

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, article 3, 1er,

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Il est proposé à notre assemblée :

.../...



- de créer un emploi temporaire d'adjoint technique, pour faire face à l'accroissement de l'activité dans le service EASA,
- la durée hebdomadaire de travail afférente à l'emploi est fixée à 26 heures semaine
- le recrutement sera effectué par contrat,
- cet emploi sera rémunéré sur la base de l'indice brut 347 correspondant au 1^{er} échelon de l'échelonnement indiciaire du grade d'adjoint technique,
- le contrat d'engagement pourra éventuellement être renouvelé dans la limite de 12 mois maximum si les besoins du service le justifient,
- M. le Maire est chargé de procéder à ce recrutement,
- les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget, aux chapitre et article prévus à cet effet.

Au sein du Service EASA, il est proposé de créer un poste de contractuel à 26 h semaine.

Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

Après en avoir délibéré

CREER un emploi temporaire d'adjoint technique, pour faire face à l'accroissement de l'activité dans le service EASA.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget, aux chapitre et article prévus à cet effet.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

 **Le Maire,**
Jean-François BROQUÈRES